



Fiche de données de sécurité

1907/2006/CE, Article 31



Raison sociale

Hi-Tec International
59 rue de l'Égalité
16160 GOND PONTOUVRE – France

Téléphone : +33 545 69 21 21

gf@mecarun.fr

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : Mécarun WPM Date de dernière modification : 12/09/2024

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

- 1 - Désignation commerciale : Mécarun WPM
- 2 – Fournisseur : Fabricant
- 3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation) : DEGRIPPANT ANTI-CORROSION
- 4 - Autres données : - Teneur en matières actives : 100 %
- 5 - Données réglementaires : - Numéro UFI : H7F3-R0JM-N00H-CR1Q

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Éléments étiquetage SGH : Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 GHS08 Danger pour la santé : Danger par aspiration Catégorie 1, H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
Xn Nocif : R65 Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion : R66 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



DANGER Contient Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% CAS : 64742-48-9.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P405 - Garder sous clef.

2 - Risques spécifiques :

3 - Principaux symptômes :

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique : Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

GHS08 Danger pour la santé : Danger par aspiration Catégorie 1, H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn Nocif : R65 Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion :

R66 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



- Mélange :

- N° CAS Composant : CAS : 64742.48.9, Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics, N°CE 918-481-9, N° REACH 01-2119457273-39-xxxx, H304 Danger par aspiration Catégorie1 <=50%.

Huile minérale blanche (pétrole) N° REACH 01-2119487078-27-0006, 01-2119487078-27, Toxicité par aspiration Catégorie 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires <=50%.

2 - Composants apportant un danger :

3 – Impuretés présentant un danger) :

4 - Autres données :



4 - Premiers secours

Remarques générales :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Tourner sur le côté, une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Indications destinées au médecin :

L'exposition répétée à la plupart des solvants pouvant être à l'origine des troubles neuropsychiques (mémoire, irritabilité), il en sera tenu compte au cours des visites systématiques.

Les symptômes suivants peuvent apparaître :

EFFETS PAR INHALATION : irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition à fortes concentrations de vapeur peut provoquer la dépression du système nerveux central : maux de tête et vertiges.

Risques Lors de contact répétés : sécheresse de la peau, risque de dermatite chronique.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction :

- Recommandés : CO₂ ? Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Contre-indiqués : Eau (H₂O) : Risque d'étalement



- ### 2 - Dangers spécifiques : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone. Aldéhydes. Suies.

- ### 3 - Méthodes particulières d'intervention : Par le pied des flammes. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

- ### 4 - Protection des intervenants : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- ### 1 - Précautions individuelles : Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

- ### 2 - Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- ### 3 - Méthodes de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7 - Manipulation et stockage

1 – Manipulation :

- Mesures techniques : Eviter la formation d'aérosols.
- Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.
- Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Précautions : Sous rétention.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique. Cf Fiche Technique.

2 – Stockage :

- Précautions : Sous rétention.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Conditions de stockage : Hors de portée d'une source de chaleur.
- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Matières incompatibles : Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Matériaux d'emballage : Polyéthylène ou Fer (Métal de préférence).

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique : 64741-48-9 Naphta de pétrole lourd hydrotraité. VME : Valeur momentanée : 1500 mg/m3.

Valeur à long terme : 1000 mg/m3.

2 - Paramètre de contrôle : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

3 - Equipement de protection individuelle :

- Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Type de filtre à utiliser pour le masque à cartouche A.

- Protection des mains : Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Gants nitrile.

- Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements de travail protecteurs.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques :

- Forme : Liquide.

- Couleur : Incolore.

- Odeur : Pratiquement nulle.

2 - Valeur du pH :

3 - Température de décomposition : (°C) 179-216

4 - Point d'éclair : 66°C

5 - Température d'auto-inflammation : > 230°C environ.

6 - Caractéristiques d'explosivité : Limite d'explosivité en % volume dans l'air : < 0,6 % > 7 %. Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

7 - Pression de vapeur : à 37°C : 3 hPa

8 - Densité de vapeur : > 1 (air=1)

9 - Masse volumique : 0,81 Kg/L

10 – Solubilité : Dans les alcools.

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau : Vitesse d'évaporation relative (NBUAC = 1) 0,025.

12 - Température de solidification : Non disponible

10 - Stabilité et réactivité

1 – Stabilité : Stable aux conditions normales d'utilisation. Pas de décomposition en vas d'usage conforme.

2 - Conditions à éviter : Proximité d'une flamme ou d'un corps incandescent.

3 - Matières à éviter : Oxygène sous pression ou oxygène liquide. Oxydes métalloïdiques (O3, N2O4)

Péroxydes (H2O2, Na2O2, K2O).

Acides oxydants et sels (HNO3, MnO4K...).

Acides et sels (H2SO4, HClO4).

Haloogènes : fluor, chlore, brome, iode.

4 - Produits de décomposition dangereux : La combustion génère des oxydes de carbone.

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë : 64742-48-9 naphta de pétrole lourd hydrotraité. Oral LD50 >2000 mg/kg (RAT). Dermique LD50 >2000 mg/kg (LAPIN).

2 - Effets locaux :

3 – Sensibilisation : Inhalation : Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoires ; Ingestion : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Contact avec la peau : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contact avec les yeux : Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4 - Toxicité chronique :

5 - Toxicité à long terme :

6 - Effets spécifiques :

12 - Informations écologiques

1 – Toxicité : Liquide fluide.

2 - Persistance / dégradabilité : Le produit est biodégradable. Facilement récupérable du milieu aquatique.

3 – Bioaccumulation : Peut s'accumuler dans les organismes. Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol. Le produit est volatil et demeure dans la phase atmosphérique. Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables.

4 – Ecotoxicité :

5 – Autres :

Facilement récupérable du milieu aquatique

13 - Considérations relatives à l'élimination

Ne pas rejeter à l'égout ou dans un milieu naturel.

Faire enlever par un organisme agréé.

Nomenclature des déchets : Catégories C 122.

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément au prescritons légales.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetables en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréé et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

0 – Pictogrammes :

1 - Numéro ONU :

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF :

- Terre Classe :
- Terre Groupe :
- Terre Tunnel :
- Terre QL :
- Terre Etiquette :

3 - maritime IMDG :

- Mer Classe :
- Mer Label :
- Mer EMS :
- Mer Groupe :
- Mer marine polluant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

- Air Classe :
- Air Label :
- Air Groupe :

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires :



DANGER Contient Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% CAS : 64742-48-9.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P405 - Garder sous clef.

2 – Autorisations :

Indications sur les restrictions de travail : Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 : Néant

3 – Restrictions :

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie et à la mécanique.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois